

**CIRCULAIRE 150-23**

14 décembre 2023

**LIMITES DE POSITIONS — PRODUITS INSCRITS SUR  
OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA (TOUS LES  
MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

<b>Produit inscrit</b>	<b>Ancienne limite de positions pour tous les mois combinés</b>	<b>Nouvelle limite de positions pour tous les mois combinés</b>	<b>Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)</b>
Les contrats CGB et OGB	<del>178 420</del>	172 235	2024-01-02
Les contrats CGF et OGF	<del>38 080</del>	40 165	2024-01-02
Les contrats CGZ et OGZ	<del>73 435</del>	75 000	2024-01-02
Les contrats LGB	<del>75 640</del>	64 970	2024-01-02

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.

**Bourse de Montréal Inc.**

1800 – 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37 Montréal, Québec H3B 0G7

Téléphone: 514 871-2424 - Sans frais au Canada et aux É.U.: 1 800 361-5353

Site web: [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)